



Mention d'affichage

Le public est informé qu'une convention de projet urbain partenarial au titre de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme a été signée les 2 et 9 juillet 2021 entre la commune de Saily sur la Lys et Mavan Aménageur pour la prise en charge par ce dernier de travaux en domaine public de renforcement et d'extension du réseau électrique rue des Chauds-Fourneaux et de création d'un carrefour sécurisé sur la RD 945 dans le cadre de l'aménagement de la zone IA du projet Cœur de ville.

Saily sur la Lys, le 12 juillet 2021

LE MAIRE

Jean-Claude THOREZ



affichage en Mairie le 15 juillet 2021